



CAS HES-SO / Université de Genève Interventions basées sur la Pleine Conscience (Mindfulness)

Document destiné aux participants

Précisions sur le processus d'évaluation pour les 3 modules

Généralités :

L'évaluation de chacun des 3 modules se fait séparément comme le veut le règlement de la HES.SO et de l'Université de Genève. Cependant, la réalisation de la validation du module 3 repose sur la validation du module 2. Dans ce présent document, nous précisons le sens de cette chronologie. Au début de chaque module, vous recevrez les consignes et la grille de validation propre au module concerné, ainsi que le nom du ou des évaluateurs.

Structuration chronologique de la validation

Mod 3: Déclinaison pratique d'un projet d'intervention basé sur la pleine conscience

Mod 2 : Cadre et fondements théoriques d'un projet d'intervention basé sur la Pleine Conscience

Mod 1 : Restitution de la pratique et du vécu personnel de la Pleine Conscience





Validation du module 1

Compétence générique visée :

« Les participants développent une pratique et expérience personnelle de la Pleine Conscience (P.C.) à partir de laquelle ils construisent leurs habiletés à appliquer des interventions spécifiques. »

Objet de la validation :

De la même manière qu'il est indispensable pour un maître-nageur de savoir nager avant d'enseigner la natation, les professionnels proposant des interventions basées sur la P.C. se doivent de pratiquer la P.C. et d'en incarner les attitudes pour intervenir de manière adéquate. Cette première validation repose sur la restitution écrite de la pratique et du vécu personnel de la P.C. du participant. Par ce biais il démontre une compréhension expérimentée des fondements de la P.C. tels qu'ils sont exposés dans le programme MBI (Mindfulness Based Interventions) au cours du module 1. En tant qu'évaluateurs, nous devons satisfaire à deux contraintes qui sont à première vue difficilement conciliables, mais tout aussi importantes l'une que l'autre :

- Evaluer un travail selon les normes en usage dans un cadre universitaire
- Ne pas évaluer, ni juger les processus subjectifs dans le cadre de la P.C.

Nous avons donc choisi d'introduire des critères de validation « objectifs » tels que les standards de rédaction et les références, et de valider les critères « subjectifs » en termes de processus en cours ou non, et de degré d'approfondissement des attitudes.

Validation du module 2

Compétence générique visée :

« Ancrer la pratique de la pleine conscience et ses applications cliniques dans les fondements médicaux, psychologiques, philosophiques et pédagogiques de la pleine conscience »

Objet de la validation :

Le champ existant des interventions basées sur la P.C. est très large et est amené à le devenir plus encore (santé, maladies, handicap, éducation, parentalité, arts, corps, travail, incarcération, etc.).

Pour le travail d'évaluation du module 2, nous demandons aux participants de choisir dans un premier temps une population cible qui leur est familière, ainsi qu'une problématique de santé propre à cette population. Ce travail consiste à définir le cadre et les fondements <u>théoriques</u> d'un projet d'intervention basé sur la pleine conscience pour pouvoir, lors du travail de validation du <u>module 3,</u> en décliner les aspects <u>pratiques</u>. Il offre au participant un espace pour élaborer un questionnement approfondi autour d'un projet possible d'intervention, pour en





définir les grandes lignes et en évaluer sa faisabilité. Une recherche dans la littérature permet d'explorer sur ce qui est déjà existant dans le champ d'intervention prévu (caractéristiques et besoins de la population cible, cadre d'intervention, bénéfices attendus, efficacité, description des outils d'intervention, etc.).

Précisions sur le projet d'intervention :

Il est utile de préciser que ce projet :

- Doit être réalisé dans le champ professionnel de compétence du participant (par exemple il ne serait pas possible de proposer un projet en lien aux problématiques de l'addiction, si le participant n'a pas d'expérience professionnelle dans ce domaine).
- Si le projet ne fait que partiellement partie du champ professionnel actuel du participant, celui-ci doit être approuvé par l'évaluateur désigné.
- Suivant son ampleur et les compétences requises pour le mener à bien, ce projet peut être conduit juste après la formation ou quelques mois/années plus tard....ou pas.
- Peut nécessiter pour être mené à bien, des compléments de formation pour le participant dans le champ des MBI ou dans un autre champ (par exemple animation de groupe)
- Peut être modeste (une intervention dans un contexte spécifique) ou ambitieux (par ex. un cycle MBI).
- Peut être un projet destiné à améliorer sa propre pratique personnelle de la P.C.

Validation du module 3

Compétence générique visée :

« S'immerger dans la pleine conscience et apprendre à instruire les outils de la pleine conscience. »

Ce travail est la déclinaison pratique du projet élaboré lors du module 2. Lors de certaines circonstances exceptionnelles, il est parfois encore possible de modifier ou de changer de projet (non recommandé) après approbation de l'évaluateur. Il est présenté sous la forme d'un portfolio.

Le portfolio contient des éléments constitutifs du projet :

- Brève description du projet reprenant des éléments précisés lors de la validation du module 2 : Population cible, cadre de l'intervention, objectifs de l'intervention
- Description de l'intervention (plan, schéma heuristique, flyer ou tout autre support)
- Outils de la Pleine Conscience utilisés (descriptions d'exercices, guidances d'exercices écrites ou audio, schémas, etc.)
- Moyens pédagogiques utilisés (par ex. entretien individuel, pratique méditative, exposé, exercices de communication, travail à domicile, photolangage, etc.)
- Illustrations (photos, images, croquis, réalisation artistique, autres)





• Evaluation du niveau de compétence requis pour mener à bien ce projet, autoévaluation de ses propres compétences et si besoin, description des moyens requis pour atteindre le niveau attendu (en amont de la mise en œuvre du projet).

Encadrement des participants

A chaque étape du processus, le-la participant-e peut demander par e-mail des éclaircissements ou conseils auprès de l'évaluateur concerné. Si cela est nécessaire, un entretien individuel est proposé sur demande.

- Un feed-back écrit sous la forme de commentaires dans la grille d'évaluation est envoyé au participant après chaque travail de validation. La possibilité de s'entretenir personnellement avec l'évaluateur est donnée sur demande du participant.
- Une restitution orale en groupe est proposée au moment du rendu des travaux du module 2. Celle-ci permet d'orienter le travail demandé pour la validation du module 3.
- Le jour de la remise des diplômes, un temps d'échange autour des travaux est proposé aux participants au sein de la heds (Champel).

Références

Vous devez citer et référencer toutes les sources utilisées dans la rédaction de vos travaux de validation dans le <u>style APA</u>. Pour se faire il est impératif de vous baser sur le <u>Guide de présentation des citations et références bibliographiques, version mars 2023 que vous trouvez en téléchargement par le lien internet suivant :</u>

https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/apa_7ed_guidecitationsreferences_2.pdf

Plagiat, fraude

Nous nous permettons de vous rendre attentif au point 8.1 du règlement d'étude qui précise que « La fraude, la participation ou la tentative de fraude, de même que le plagiat, peuvent entraîner, suivant la gravité de la faute, la non-acquisition des crédits ECTS correspondants, l'exclusion du programme CAS, le refus de délivrance du diplôme ou son annulation et peut faire l'objet d'une des sanctions disciplinaires prévues ».

L'ÉVALUATION DES VOS TRAVAUX DE VALIDATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRÔLE ANTI-PLAGIAT, AU MOYEN DE LOGICIELS FOURNIS PAR LES HAUTES ECOLES.

Pour le comité directeur, Anne Gendre.